

La Mission Handicap d'Econocom

mission  handicap

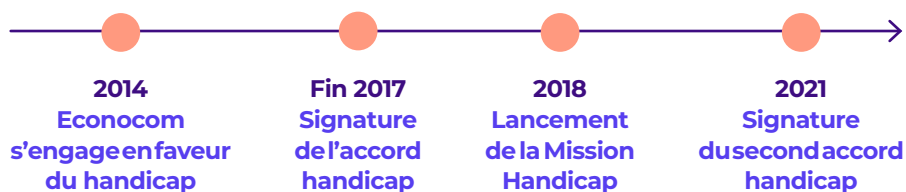
econocom
LIVE TECH

Introduction	3
Le rôle de la Mission Handicap d'Econocom	4
Les mesures d'une politique inclusive	5
Bilan chiffré de la politique handicap menée depuis 2018	7
Le saviez-vous?	8
Pourquoi faire reconnaître sa situation de handicap?	9
Quelles sont les différentes reconnaissances de handicap en entreprise?	10
Ils parlent de nous	12
Nous contacter	13

introduction

Nous entendons régulièrement parler de “Mission Handicap” au sein des grandes entreprises. Mais savez-vous comment est née la Mission Handicap d'Econocom et quel est son rôle ?

Quatre dates clés :



Depuis **2014**, Econocom mène une politique volontariste en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Des actions de recrutement et de sensibilisation ont alors été mises en place pour favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap. Fin 2017, Econocom a souhaité aller encore plus loin dans cet engagement et a négocié avec les partenaires sociaux la signature de **l'accord Handicap 2018-2020**.

Dès 2018, la **Mission Handicap** a été créée pour garantir le déploiement des actions prévues dans l'accord.

Désormais accompagnée et outillée, le groupe Econocom souhaite faire évoluer et rayonner son image d'entreprise “handi-accueillante”.

La signature de notre premier accord a permis de déployer notre politique inclusive et de **doubler notre taux d'emploi de personnes en situation de handicap**.

Fort de ce succès et avec l'appui de nos partenaires sociaux, nous avons obtenu en 2021 l'agrément de l'Administration pour **renouveler notre accord** et permettre à la Mission Handicap de poursuivre ses actions.

la Mission Handicap d'Econocom

Quel est son rôle ?

La Mission Handicap pilote le déploiement de la politique handicap du groupe. Elle est l'interlocuteur dédié en interne pour répondre à toutes questions ou intervenir sur toutes situations relatives au handicap en entreprise.

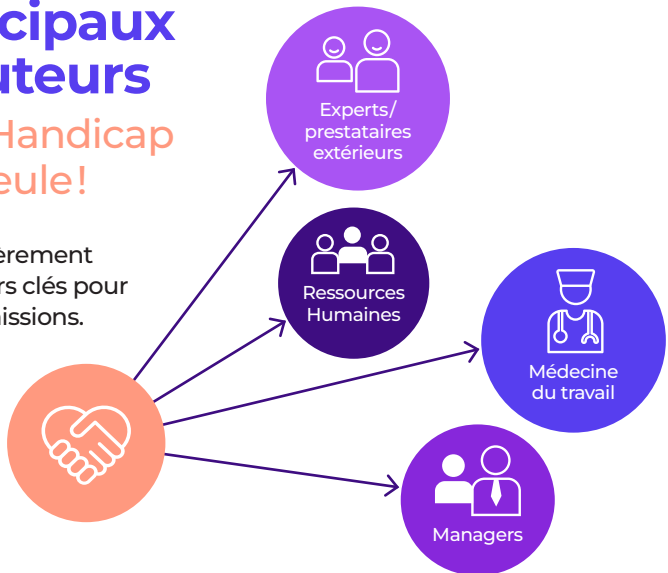
Elle s'occupe ainsi de:

- Informer l'ensemble de l'écosystème des mesures de la politique inclusive;
- Suivre individuellement chaque collaborateur en situation de handicap reconnu;
- Mettre en place les processus nécessaires au déploiement des aménagements de poste;
- Coordonner les interactions avec les interlocuteurs clés;
- Accompagner les collaborateurs vers la reconnaissance de travailleur en situation de handicap.

Nos principaux interlocuteurs

La Mission Handicap n'agit pas seule!

Elle interagit régulièrement avec 4 interlocuteurs clés pour mener à bien ses missions.



les mesures de la politique inclusive Econocom



Recrutement

Tous les postes sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Econocom participe à divers salons de recrutement dédiés aux travailleurs handicapés afin de rencontrer ses futurs talents.

Les équipes recrutement réalisent également un sourcing régulier sur les jobboards handicap mis à leur disposition pour attirer de nouveaux talents.



Suivi individualisé des collaborateurs

La Mission Handicap propose à chaque salarié en situation de handicap **un entretien annuel spécifique**. Il permet de faire un point sur les besoins d'aménagements de poste et les souhaits de carrière.



Journées d'absence autorisées 3 jours d'absence rémunérés par année civile, fractionnables en demi-journées.

Pour les collaborateurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi définis dans l'article L 5212-13 du Code du Travail (RQTH, Invalidité, AAH, victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles avec une incapacité permanente au moins égale à 10%) ou en cours d'attribution d'une RQTH.

Ces jours peuvent être pris afin de constituer son dossier auprès de la MDPH et/ou dans le cadre d'un suivi médical lié au handicap.

bilan chiffré de la politique handicap menée depuis 2018

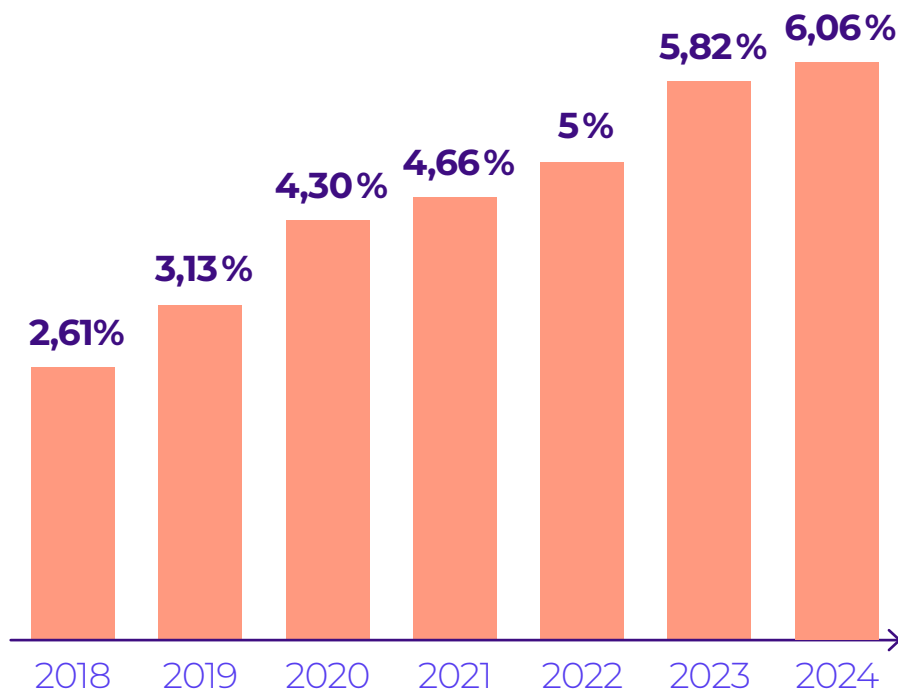
237
embauches sur tous
types de contrat

176
déclarations
internes

258
entretiens
annuels

130
aménagement
de poste

Évolution du taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap du groupe



le saviez-vous ?



85%

des handicaps surviennent à l'âge adulte

(maladies invalidantes, troubles psychiques, accident du travail...) seuls 15% sont de naissance ou de l'enfance.

1 personne sur 2

est **susceptible d'être en situation de handicap** au cours de sa vie active de manière temporaire ou définitive.

45%

des situations de handicap sont **causées par une maladie invalidante**. Ces pathologies sont le plus souvent évolutives, il est important de faire régulièrement le point sur les capacités de la personne et les mesures d'aménagement mises en place.

2%

des personnes en situation de handicap sont en fauteuil roulant.

Ne vous fiez pas au logo,

80%

des handicaps sont invisibles!

pourquoi faire reconnaître sa situation de handicap ?

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative qui permet d'obtenir des **aides matérielles et financières** pour compenser les conséquences du handicap ou de la maladie. Ces aides (techniques et/ou humaines) sont financées par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) pour le secteur privé

et par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour le secteur public.

La reconnaissance de travailleur handicapé permet également de bénéficier d'une **majoration de 300 €** pour les droits formations. Le versement est effectué sur le CPF par la Caisse des Dépôts.

[> Plus de détails ici](#)

Comment faire une demande de reconnaissance de son handicap ?

Pour faire une demande de RQTH, vous devez remplir le **dossier unique** accompagné des documents listés et du **certificat médical** à remplir avec votre médecin (traitant ou spécialiste), voir avec le médecin du travail. Ce document médical permet de décrire votre trouble, son retentissement sur votre quotidien, son degré de gravité.

Dans certains cas, une visite médicale peut être demandée.

quelles sont les différentes reconnaissances de handicap en entreprise ?

Ci-dessous la liste des différentes reconnaissances et organismes qui confirment la situation de handicap :

Délivrées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

- > **La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) :**
décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques selon le handicap;
 - > **L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) :**
aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources;
 - > **Carte Mobilité Inclusion (CMI) :**
il existe 3 types de carte qui ont pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie.
 - **Mention Stationnement :** attribuée aux personnes atteintes d'un handicap réduisant sensiblement leur capacité de déplacement à pied. Elle permet de stationner son véhicule gratuitement et sans limitation de durée sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite mais aussi sur toutes celles ouvertes au public sur le territoire national et dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.
 - **Mention Priorité :** attribuée aux personnes ayant un taux d'invalidité inférieur à 80 %, mais pour lesquelles la station debout est pénible. Cette carte permet d'obtenir le droit d'utiliser une place assise dans les transports en commun et les salles d'attente. Elle permet également d'être prioritaire dans les files d'attente.
- À noter :** la personne qui accompagne dans les déplacements bénéficie de ces mêmes avantages.

- **Mention Invalidité:** attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80% ou aux personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité classée 3^e catégorie.

Elle donne les mêmes avantages que la carte mention Priorité complétée des avantages suivants:

- dispositions concernant les travailleurs handicapés dans le secteur privé ou public sans avoir à faire une démarche RQTH;
- avantages fiscaux (par exemple, sous condition, demi-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu);
- réductions dans les transports (par exemple: RATP, SNCF et Air France. Se renseigner auprès de l'organisme de transport).

Délivrées par la Sécurité Sociale:

> Incapacité permanente partielle (IPP):

suite à un accident du travail ou maladie professionnelle ayant entraîné des séquelles physiques ou mentales, à la condition que le taux d'incapacité permanente soit \geq à 10%. Il ouvre droit à des indemnités ou à une rente d'incapacité permanente partielle, versée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

> Pension d'invalidité:

attribuée si la capacité de travail et de gain est réduite d'au moins $\frac{2}{3}$ (66%) à la suite d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle. Un versement d'une pension d'invalidité peut être attribué pour compenser la perte de salaire. La pension d'invalidité est attribuée à titre provisoire. Celle-ci peut être modifiée, suspendue ou supprimée selon l'évolution de situation.



La Mission Handicap accompagne tout au long de leur carrière les collaborateurs munis d'un document officiel attestant de la situation de handicap, mais aussi ceux qui souhaitent entamer les démarches afin d'obtenir la reconnaissance d'un handicap.

ils parlent de nous

Parlons Handicap avec



Samantha Rouffet
Team leader comptabilité fournisseurs chez EPS

“La Mission Handicap m’a permis de bénéficier d’un aménagement spécifique de mon poste de travail, et parallèlement je suis appelée régulièrement pour pouvoir prendre de mes nouvelles. Il ne faut pas avoir honte de son handicap, qu’il soit visible ou invisible. Nous avons la chance d’être dans un groupe bienveillant, donc je vous invite à en parler, ce qui donne une reconnaissance du handicap et un soulagement personnel”.

Samantha Rouffet
Team leader comptabilité fournisseurs

Cliquez pour découvrir les témoignages complets



Parlons Handicap avec



Véronique Di Benedetto
Vice-Présidente France en charge de la RSE et de l’impact

“J’ai mis du temps à accepter mon handicap, j’ai dû traverser une véritable courbe de deuil pour que cette vulnérabilité fasse désormais partie de moi. J’ai fait la paix avec elle. La Mission Handicap m’a accompagnée tout au long de ce processus, de la prise de conscience de ce handicap, de la compréhension de mes hésitations, jusqu’à la constitution du dossier. Aujourd’hui je ne suis pas réduite à ce handicap. Un tel événement peut arriver à n’importe qui, n’importe quand, il faut du temps pour accepter ce handicap et nous sommes dans une entreprise qui le comprend et qui propose des aménagements spécifiques et tout un ensemble d’accompagnement très précieux.”

Véronique di Benedetto
Vice-Présidente France en charge de la RSE et de l’impact

Pour nous contacter: mission.handicap@econocom.com

Suivez notre actualité sur notre espace Onelink